roles n'auront qu'un But, celui de l'appuyer et de vous formuler une demande plus large encore que celle de notre

Vous n'avez pas periu de vue les conclusions du raport de la commission des finances. Catte commission, comme M. Deregnaucourt le dit dans sa lettre, engage l'administration hospitalière à ne pas réduire son service et à compter sur la promesse que les subsides ne lui manqueraient pas en cas d'insuffisance constatée.

Nous croyons à l'entière sincérité des paroles de nos collègues : mais les con seils municipaux sont souverains; ils peuvent confirmer où infirmer les promesses de la commission.

les administrations municipales, aussi bien que les conseils eux-mêmes, sont fragiles : qui peut raisonnablement préjuger des sentiments de nos successeurs? S'ils diffèrent des vôtres, que deviendront vos

promesses?

La commission administrative des hospices

no veut dépenser que ce dont elle peut surement disposer.

Vous dites qu'elle pourrait étendre ses ressources en gérant mieux sa fortune; elle a la prétention d'en tirer le plus sage parti possible. Si elle ne réglait pas rigourensement a la prétention d'en tirer le plus sage partiposible. Si elle ne réglait pas rigourensement
ses dépenses sur vos allocations et ses revenus actuels, ne serait-elle pas imprudente
au suprème degré? Elle s'exposerait à des
mécomptes qu'elle a déjà trop connus.
Faisons donc cesser un malentendu. Vous
ne voulez accorder actuellement que 130,000
francs, et cépendant vous ne voulez pas réduire le service, promettant de voter plus
tard le sapplément nécessaire.

Les hospices répondent non, ou garantissez-nous immédiatement les besoins de
notre service ainsi compris; et vous ne sau-

autre service ainsi compris; et vous ne sau-riez leur donner tort. En attendant l'applanissement de ces dif-ficultés; le dernier mot de cette lutte jus-

ficultés; le dernier mot de cette lutte jusqu'ici sans issue, nos malheureux en souffrent. Discuter, controverser en face d'une misère qui supplie et qu'on n'écoute pasparce qu'on veut avoir raison de ses contradicteurs! Avouez que c'est dur et que le résultat est déplorable.

Nous vous supplions d'être généreux et patients. Poursuivez votre but, si bon vous semble; si votre cause est la meilleure, elle finira par triompher: mais, en attendant.

semble; si votre cause est la mellieure, entendant, ne refusez pas l'aumone de votre budget aux vieillards et aux malades.
Si vous prêtez l'oreille à notre supplique, s'il vous répugne de penser que des fiévreux ou des blessés souffrent faute de médecins,

ou des blessés souffrent faute de medecins, faute de médicaments, faute de secours, parce que vos subsidés sont insuffisants; Si votre humanité se révolte à l'idée qu'on devra congédier de l'hospice le quart peut-être des vieillards admis dans cet asile, vous accorderez des aujourd'hui les 154,000 francs qui vous sont demandés, et que vous étes, dans le fond, disposés à voter soit maintenant, soit plus tard.

maintenant, soft plus tard.

Vous autoriserez ainsi la commission hospitalière à baser le budget de ses dépenses, et conséquemment de ses bienfaits, sur une reacta de 228,000 francs au lieu de celle de 204,000 dans laquelle votre allocation de 130,000 francs l'oblige de se renfermer.

M. Sorépel-Roussel: Je crois que nous sommes ben près de nous entendre; nous avons tous à peu près les mêmes idées; noue voulons tous soulager nos vielllards, nos malades, et vieiller en même temps aux

voulons tous soulager nos vieillards, nos malades, et veiller en même temps aux intérêts de la ville. Il me semble que la nouvelle commission administrative, composée d'hommes honorables, désintéressées, nés et élavés à Rouhaix, n'est pas moins portée à l'économie des deniers communaux que qui que ce soit des personnes distinguées formant la commission municipale. Nous différons seulement dans les moyens à employer.

La commission des finances croit que la commission des hospices ne gère pas ses piens comme elle le devrait. Nous retombons toujours dans la même discussion, et nous ne nous enfendrons jamais.

nous entendrons jamais.

Pourquoi ne soumettrions nous pas cette Pourquoi ne soumettrions nous pas cette question à l'arbitrage d'hommes aussi intelligents, aussi dévoués aux intérêts de la ville que la nouvelle commission hospitalière dont fait partie M. le président du tribunal de commesce? Pourquoi ne terminerions nous pas cette question qui nous divisera toujours et dont souffrent les malheureux?

M. Ch. Daudet: Sur quelles bases M. Motte établit-il le budget des hospices en le fixant à 204.000 fr.

fixant à 204,000 fr.

M. Motte-Bossut : Avec votre subvention de 130,000 fr., la commission hospitalière admet en recettes (ses revenus compris) une somme de 204,000 fr. Si vous consentez, suivant ma demande, à porter l'allocation au chiffre de 154,000, ces 24,000 fr. ajoutés aux ressources dont dispose l'hospice, lui permettront d'étendre ses dépenses et de les mettres à harmonie avec une recette prévue de

228,000 fr. M. Ch. Daudet: Messieurs, nous avons

M. Ch. Daudet: Messieurs, nous avons écouté attentivement les paroles prononcées par MM. Motte et Scrépel-Roussel.

Le Conseil a pu constater avec nous qu'il ne se trouve dans ces paroles aucun point de vue nouveau. Les arguments, maintes fois produits par nos contradicteurs, y sont répétés; mais, du reste, on ne fait valoir aucune considération qui n'ait été déjà pré-

sentée.

On ne fournit aucune preuve que le Conseil ait fait fausse route en donnant son approbation aux conclusions des différents rapports que, depuis trois ans, la Commis-

sion des finances lui a soumis. Nous ne reviendrons donc pas sur des points déjà traités et qu'à juste titre nous considérons comme résolus : le Conseil

M. Motte-Bossut : Je demanderais volontiers à mon tour ce qu'il y a de neuf dans l'exposé de M. Daudet ? La Commission des finances dit oui, la Commission hospitalière

dit non.

La première ne cesse de répéter: « Vous administrez mal votre fortune, tirez-en meilleur parti.»

La seconde prétend le contraire. Ce sont, en définitive, des discussions qui n'aboutiesent pas; et, en attendant, les malheureux qui sollicitent leur admission, soit à l'hosqui sollicitent leur admission, soit à l'hos pice, soit à l'hôpital, n'y sont pas recueillis,

parce que vous refusez des subsides qu'aucune administration antérieure à la vôtre
n'a jamais refusés. Voilà ce que je vois de
plus clair et de plus déplorable dans ces
débats; et, en définitif, ce sont les pauvres
qui en sont les victimes.

M. Ch. Daudet: L'administration des
hospices suivra la voie qu'elle croira devoir
suivre, mais si avec son immense fortune
elle ne réalise par des revenus plus consisérables, si elle ne trouve pas le moyen
de faire plus de bien aux malheureux,
toute la responsabilité en retombera sur
elle.

elle.

M. Motte-Bossut: Tout ce qui pourrait être dit sur ce sujet semble épuisé. Je demande, dans cette grave et intéressante question, le vote nominal: ceux d'entre vous, Messieurs, qui voteront les conclusions du rapport de la commission des finances teront oui. rapport de la commission des finances vo-teront oui, ceux qui seront d'un avis con-traire, c'est-à-dire qui accorderaient aux hospices les 154,000 fr. réclamés voteront

non. M. A. Scrépel: Mais c'est là une nou-velle manière de voter qui n'a pas de

précédent.

M. Motte-Bossut : ce mode n'est souvent usité, mais il été admis une souvent usité, mais il été admis une fois sous l'ancienne administration. Je demande qu'il soit de nouveau pratiqué aujourd'hui. Votent pour la rapport de la contraction de l Votent pour le rapport de la commission MM. Deleporte-Bayart, A. Famechon, A. Scrépel, J. Quint, Ch. Junker, Ch. Daudet, A. Hindré, P. Flipo, H. Scrépel, M. Rogier P. Richard, A. Morel, A. Barbaux, A. Fcotent pour le rapport de la commission

au. Votent contre le rappor : MM. L. Watine-Wattinne : MM. L. Watine-Wattinne: Scrépel-Roussel, Motte-Bossut, Toule monde-Nollet, H. Parent, Delcourt-Thiers, C. Godefroy, A. Talon, Ch. Roussel, J.-B. Delplanque.

Vente des Denrées Alimentaires de la ville de Roubaix. BUREAU DES VENTES MOBILIÈRES

GRAND PLACE

Demain, samedi 4 juillet 1874 et jours suivants, il sera mis en vente les denrées

ci-dessous:
Un fort approvisionnement de Melons,
Abricots, Péches, Prumes Reines,
Claude, Amandes, Francoises,
Fraises, Chasselas, etc.
L'excellent Beurre d'Albert, qualité
extra-supérieure, en mottes de 2 kilos; à
3 fr. 30 le kil.
Beurre du Midi, sans sel, à 2 fr. 30 le kilo.

le kilo Langues de pore fumées, à 1 fr. 20

le kilo.

conditions très-avantageuses.

Arrivage considérable de Figues de Smyrne. Carnyère, bonne qualité, à l'in 30 le kilo.

La vente de la viande fraiche, de bonne qualité, se fera tous les jours en détail et à l'amiable, de 6 heures du matin à 7 heures du soir, les vendredi et samedi principale-

Tous les jours de la semaine on pourra se procurer des fruits de toutes espèces, les arrivages se fesant régulièrement tous les

Faits Divers

- Les nouvelles de M. Aurélien Scholl sont, dit-on mauvaises. Les amis du blessé caignent qu'on ne soit obligé de pratiquer l'amputation.

— Mardi a eu lieu, à huit heures et de-mie du matin, au bois de l'Abatic, près Genève, une rencontre au pistolet entre M. Guitton, rédacteur du Courrier de l'Allier, journal bonapartiste, et M. Marrault-Masson, rédacteur du Républicain de l'Allier. Sur le terrain, une tentative de réconciliation a été faite par les témoins, mais sur le refus formel des deux adversaires les armes ont été formel des doux adversaires les armes out été échangées. A cause d'une pluie intense, il a été convenu que si l'une des deux armes ne faisait pas feu, il n'y aurait pas lieu pour cela de recommencer. Au commandement de trois, les adversaires ont fait feu, l'arme de M. Guitton seule est partié. Les témoins ont alors déclaré l'honneur satisfait.

—On lit dans le Dailly Telegraph. «Un e jeune fille du nom de Richards, de Stapleton, près de Brittol, voyat son frère em barrassé dans ses affaires, a trouvé un sin gulier moyen de venir à son secours; elle a parié 50 livres sterling (†,250 fr.) de marcher mille milles en mille heures consécutives, soit un milles toutes les heures. Elle s'est miss en marche la 18 mai et viont. s'est mise en marche le 18 mai et vient hier de gagner heureusement son pari.

TRIBUNAUX Procès du Pays.

M. Paul de Cassagnac, rédacteur du Pays, M. Piel, gérant, et M. Gibiat, imprimeur, ont comparu aujourd'hui devant la Cour d'assises de la Seine, sous l'accusation d'avoir publié des articles tendant à exciter à la haine des citoyens les uns contre les autres. Sur la demande du président, les à la haine des citoyens les uns coutre les autres. Sur la demande du président, les trois prévenus ont déclaré accepter pleinement, chacun en ce qui le concerne, la responsabilité des articles incriminés. M. l'avocat-zénéral Hénon s'est élevé tout d'abord sur le point où elle commence et la limite où elle fiuit. D'après le ministère public, Piet, en sa qualité de gérant, est le principal coupable, — Gibiat et P. de Cassagnac ne sont que ses compliers. Mais tous les trois ent cherché à troubler la paix publique, à exiter les citoyens les uns contre les autres. Pour le préciser, l'avocat général ait l'historique des événements en s'appuyant sur l'Officiel et le Pays lui-même, et donne lecture, d'après le premier de ces journaux, de l'incident Girard, Rouher et Gambetta, à la séance du 9 juin, et relevant l'expression dont M. Gambetta s'était servi : faction détesté » pour désigner le parti bonapartiste, Relativement à l'expression

de : « mistrables s dent M. Gambetta se servit également, M. l'avocat-général dit : « Du reste, Messieurs, un outrage et une flétrissure n'ont de valeur qu'autant que la personne qui les inflige a l'autorité pour cela; et souvent il arrive qu'une flétrissure

cela; et souvent il arrive qu'une fiétrissurese retourne contre son auteur.

Suit la lecture des deux articles publiés
dans le Pays des 11 et 12 juin, et qui
constituent le corps du délit. — Ces deux
articles, dit le ministère public, sont
de nature, non-seulement à augmenter
l'agitation, mais même à la faire nattre
si elle n'existait pas. M. l'avocat-général en
fait remarquer la violence, et s'étonne qu'un
homme comme M. de Cassagnac, qui s'honore du titre d'homme de lettres, se soit
livré à une pareille orgie d'injures et de
grossiècetés.

Mais ce qui, d'après le ministère public,

livré à une pareine organ augustiere public, constitue vraiment le délit, c'est la menace de représailles contenue dans ces articles, témoin cette phrase qui ne laisse aucun doute: « Prenez garde: il faut qu'un de nous deux disparaisse! » Il y a la évidemment une excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres.

ment une excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres.

M. l'avocat-général termine en demandant l'application sévère de la loi.

M. le Président donne alors la parole à M. de Cassagnac qui a demandé à se défendre fui-même.

Après avoir réclamé l'indulgence des jurés pour son inexpérience de la parole; M. Paul de Cassagnac rend justice à la modération relative du ministère public et fait un grand éloge du geuvernement du maréchal de Mac-Mahon, qu'il a défendu, en faveur duquel il a écrit, peur lequel il a demandé la prorogation de sept aunées, ce qui, dit-il, lui à valu des reproches de la part des impatients de son parti. En terminant son exorde il déclare qu'il ne changera jamais et que, quelle que soit l'issue du procès, il est au-dessus d'une récompense comme d'une injustice. M. de Cassagnac fait ensuite remarquer que l'arrêté qui a suspendu le Pays, a suspendu également deux journaux républicains, le Rappet et le XIX Siècle, que les termes de cet arrêté sont identiques, qu'il s'y agit du même délit, et que, néanmoins, le Pays seul est accusé. Pourquoi cette partialité. Il fait également ressortir que les provocations ue sont pas même de lui, le premier. Il n'en veut pour preuve que les paroles injurieuses prononcées contre le parti bonapartiste le ler juin, à Auxerre, par M. Gambetta. Néanmoins, aujourd'hui que le calme s'est fait, M. de Cassagnac reconnatt qu'il a été trop violent dans la forme, non dans le fond, et qu'il le regrette.

Mais s'il a été violent, le Rappel l'a été également, qu'on en juge par cet article sur

fond, et qu'il le regrette.

Mais s'il a été violent, le Rappel l'a été également, qu'on en juge par cet article sur M. Rouher, noire chef honoré et estimé, dit il (suit l'article). La République française s'est montrée violente également. Le XIX Siècle a suivi l'exemple du Rappel. Et cala, fait remarquer M. de Cassagnac, avant que j'ai commencé mon attaque.

Passant ensuite à son second article sur les sergents de ville, le prévenu établit, comme il vient de le face pour le premièr, un parailèle entre les violences qu'on lui reproche et celles qu'il a trouvées dans les journaux républicains, notamment dans le Patriote.

Ce sont les dénonciations des Républicains

atriote. Ce sont les dénonciations des Républicains Ce sont les denorciations des Républicains qui m'ont ren voyé devant vous, s'ecrie-t-il, moi un homine d'ordre, un conservateur, si le parti bonapartiste est un parti de parias, j'ai eu tort de relever la tête, je l'avoue. Mais si le parti bonapartiste est un parti comme un autre, eh bien, pourquoi suis-je ici seul devant la cour d'assisses. M de Cassagnae lit encore une chanson obscène contre Napoléon III, un extrait d'un petit factum imprimé à Avignon, et qu'il a trouvé dans imprimé à Avignon, et qu'il a trouvé dans une corbeille de fruits venant des départe-ments du Médi et qui sont remplis d'attaques et d'outrages contre le parti auquel il ap-

l'excusent et devaient amener les violences de langage dont îl s'est servi. Passant à la séance du 9 juin, M. de Cassagnac fait une violente sortie contre M. Gambetta: l'ami de Ferrand,dit-il,qui vient d'être condamné. Il ne l'attaquera pas parce qu'il est absent; du reste, M. l'avocat-général a rendu sa tache inutile. — En terminant, il s'écrie : C'est à la France que nous demanderons de pous laver des souillures dont nous accuse nos adversaires : c'est d'elle seule, non d'une aventure ou d'une conspiration que nous attendons le retour de l'empire, s'if platt à Dieu.— Si vous êtes républicains, messieurs les jurés, vous m'acquitterez parce que je n'ai fait que me défendre; si vous êtes conservateurs, je suis sauvé parce que je vous désendre.

Après, Mº Lachaud a pris la parole pour MM. Piel et Gibiat. Mº Lachaud examine pourquoi M. de Cassagnac a écrit les articles incriminés. Il en voit la raison dans les incidents de la séance du 9 juin et dans les outrages qu'on a déversés sur le parti bona-

Mais le délit, celui qui l'a commis, n'est pas un Cassagnac, ce sont ceux qui ont outragé son parti du haut de la tribune et dans les journaux. M° Lachaud relate et résume rapidement les faits de la cause et s'attacher à démontrer, comme M. de Cassagnac, que toutes ces violences de langage ont eu pour cause la violence de ses adversaires. Quant à MM. Piel et Gibiat, ses adversaires. Quant à MM. Piel et Gibiat, Mº Lachaud constate que l'avocat général n'a presque pas parlé d'eux. Et cela se comprend. Qu'est-ce que M. Piel ? Un gérant provisoire qui ne connaissait pas les articles incriminés et n'avait pas à les connaître. Qu'est-ce que M. Gibiat ? C'est un imprimeur, un imprimeur saus le vouloir, depuis que les journaux peuvent s'imprimer eux-mèmes. Le défendre, ce serait faire iniure.

Du reste, Messieurs, dit Me Lachaud en but reste, messeurs, att an Lachaud en terminant, si la loi veut que les journalistes deviennent plus modérés, il faut que l'exemple de la modération leur vienne de haut, de ceux-là même qui sont les législateurs. Après cette plaidoirie, M. le président Boudurand résume les débats avec autant de clatte que d'impartialité et donne lecture

s questions qui devront être résol

des questions qui devront être résolues par le jury.

A î heure 35 le jury entre daus la salle des délibérations. Il en ressort au bout de 45 miquites avec un verdict négatif sur toutes les questions qui lui ont été posées. En conséqueace le tribunal a prononcé l'acquittament des trois prévénue.

A l'audition du verdict quelques personnes, placées au fond de la salle, ont applaudi et d'autres siflé; mais le président ayant menacé ces derniers de les faire arrêter, le silence s'est rétabli immédiatement.

Nouvelles du soir

On nous écrit de Paris, 3 juillet 1874

On croit généralement que la commission des Trente n'achèvera pas de sitôt l'examen du projet de la sous-commission. Il y a encore à délibérer sur sept articles, sans compter les nombreux amendements qui compter les nombreux amendements que pourront être déposés au cours de la discus

On se rappelle que le journal le Figaro a On se rappelle que le journai le Figare à déclaré que la lettre signée : Un vieil abonné, et publiée avant l'élection Barodet, était de M. Thiers.

M. Barthelemy-Saint-Hilaire, à propos

April de lettre pour

de cette déclaration, a écrit une lettre, pour la contester, et cette lettre a été publiée par

plusieurs journaux.

Le Figaro a fait une réponse à la lettre de M. Barthélemy-Saint-Hilaire, et il a invité tous les journaux qui avaient inséré

cette lettre, à reproduire sa réponse. La République française, le Siècle et le Bien publio n'ont pus inséré la réponse du

Figaro.
L'administration di Figaro vient de demander jour a. le procureur de la république pour assigner par voie de citation directe, devant le tribunal correctionnel, les gérants de la République française, du Siècle et du Bien public pour refus d'insertion. refus d'insertion. C'est en vertu du droit de réponse, tel

C'est en vertu du droit de réponse, tel qu'il est consacré par la loi de 1822, que le Figaro introduit son action.

L'audience a été indiquée au mardi 14 jullet, à la huitième chambre.

Les examens d'admission à l'école polytechnique commenceront le 15 juillet courant à huit heures du matin.

C'est aujourd'hui, à trois heures, que doivent se réunir, à l'archevênhé, les architectes qui ont pris part au concours pour la construction de la future église des Buttes-Montmartre.

construction de la future eguse des Buttes-Montmartre.

Les concurrents qui ne sont pas moins de 80, sont convoqués pour élire six jurés qui seront adjoints aux douze membres de la Commission nommée par l'archevêque.

Le thermomètre a dépassé hier 37 degrés à l'ombre. On signale plusieurs accidents

a rombre. On signate plusieurs accidents par suite de cette température élevée. Les cas d'insolation ont été nombreux. On cite, entre autres, un malheureux cocher d'omnibus, qui, frappé d'un coup de soleil, a été précipité de son siège sur le pavé.

Petite bourse du soir

Dépêches Télégraphiques (Service particulier du Journal de Roubaix).

LE DUC DE LAROCHEFOUCAULD Londres, 3 juillet. — Le duc de Larochefoucauld Bisaccia a été reçu en audience par la reine hier à L'ambassadeur de France a présenté ses lettres de rappel. UNE GRANDE CRISE ANNONCÉE PAR UN

UNE GRANDE CRISE ANNUNCEE PAR CAN MINISTRE ANGLAIS

Londres, 3 juillet. — (Chambre des Communes.) Discussion de la proposition Butt tendant à donner l'antonomie parlementaire à l'Irlande. M. Disraeli démontre les inconvénients de cette proposition : Il dit que dans la crise qui menace le monde, crise qui est plus prochaine qu'on ne croit, il veut voir le peuple anglais fort et uni.

le peuple anglais fort et uni.
La proposition est rejetée par 458
voix contre 61.

La GUERRE CARLISTE.

Madrid, 2 juillet. — Les obsèques du
maréchal Concha onteu lleu aujourd'hui. Le maréchal Serrano y assistait ainsi que les ministres. Une foule considérable a accompagué le cercueil. 38,000 carlistes sont à Estella. Oa espère qu'ils seront battus par l'armée de Concha qui dispose de 106 pièces de canon. Les carlistes out carre les posts de la rivière. carlistes ont coupé les ponts de la rivière d'Azua, près de Bilbao. Le général Zabah a reçu des renforts; il a couché Caparrosa. Des malfaiteurs ont arrêté train de Valence et ont enlevé l'argent de la compagnie.

UN NAUFRAGE DÉMENTI.

New York, 2 juillet. — Le bruit du naufrage du vapeur le Faraday est démenti par le directeur de la compagnie télégraphique Helifax. On croit que le Faraday est à Sable-Island.

UN NOUVEAU CABLE. Constantinople, 2 juillet. — Le câble de Constantinople à Odessa a été ouvert hier au public.

COMMERCE

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES Havre, 3 juillet. (Dépèche de MM.Shlagdenhauffen et C°, re-ésentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbon-

Marché calme, peu d'affaires, prix

bien tenus par les vendeurs.

Liverpool, 3 juillet.

(Dépèche de M.M. Shlagdenhauffen et C°, représentés à Roubaix par M. Bulteau Desbon-

livrable plutôt facile.

Ventes 15,000 b. March's soutenu,

LIVERPOOL, 30 juin.—Clôture.— Cotons:
Ventes du jour 10,000 balles, dont 2,000
balles pour la spéculation et l'exportation.
Marché lourd.
On cote: Upland pas en dessous de bon
ord. livraison juin 8 1/81.; Orléans pas en
dessous de bon ord. livraison juin 8 1/44.

Anvers, 2 juillet—Loines. — On a ven aujourd'hui 106 balles La Plata en suint 6 balles Cap de Bonne Espérance su

descous de bon ord. livraison juin 8 1/4d.

MÉTAUX. — FERS ET FONTES. Les affaires sur la place de Paris sont suivies, mais sont loin d'avoir l'importance qu'elles devraisnt avoir sur ce marché. Les fers de fonte au coke sont tenus fermement à 230 fr.; c'est déjà une hausse, puisqu'il n'est plus question de concessions sur ce prix. On croît à une majoration plus forte. La compagnie des forges de Châtillon-Commentry vient de donner l'élan, en portant ses fers de 230 à 240 fr. Les toles de construction valent de 290 à 300 fr. Il y a moins bonne tenue pour cet article, et cépendant les demandes sont assez nombreuses, ce qui s'explique assez difficilement.

Voici le relevé des quantités de fontes et fers spéciaux qui ont été livrés à la consommation dans Paris, pendant les cinq premiers mois des années 1874 et 1873:

4 premiers mois de 1874 4.253.420
Mois de mai id. 1.288.794 5.542.214
4 premiers mois de 1873 4.189.442
Mois de mai id. 1.170.919 5.360.361

Disserence en plus 181.853

4 premiers mois de 1874 3.142.780 Mois de mai id. 852.406 3.995.186 4 premiers mois de 1873 2.200.604 Mois de mai id. 617.362 2.817.968

On voit que le commerce de ces fers tend à reprendre un peu d'animation; les grands travaux autour de Paris lui imprimeront sans doute une nouvelle impulsion.

Les prix se raffermissent dans le Nord. Ils sont tenus de 210 à 215 fc.; les concessions accordées sur les tarifs et sur la classification disparaïssent. On a des ordres plus importants en tôles de construction à 290 fr.

La fonte-affinage se vend, dans Meurthe-et-Moselle, 75 fr.; il ne reste presque plus de disponible. On croit au cours prochain de 77 fr. 50 tenu déjà par certains producteurs.

teurs.

La fonte pour deuxième fusion reste à 125 et 130 fr. le n° 1; 110 à 115 fr. le n° 3.

Les trains à fers finis sont mis en activité aux forges de Liverdun.

Le tarif des fers-blancs est maintenu avec la bonification maxima adoptée dépuis quelque temps, de 15 à 20 0/0 suivant les affaires.

comme indication de la confiance que peut inspiré l'acier produit par les usines françaises aux consommateurs et aux fabricants eux mêmes, nous signalerons ce fait qu'une de nos principales forges est en ce moment en négociation avec une compagnie étrangère pour une fourniture de rails en acier avec une garantie de douze années.

SANTÉ À TOUS rendue sans mé-licieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE.

Vingt-six ans Jinvariable succes.

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspensies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigneurs, acidités, pituités, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dyssenteries coliques, phthisie, toux, asthme, étoufiements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolle, diabète, faiblesse, épuisement, amémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intés tins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, damame la marquise de Bréhan, LordStuard des Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

No. 49,842 : Mao Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatus, spasmes et nausées. — No. 46,270 : M. Roberts, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vemissement, constipation et surdité de 25 an-

ans de constitution, indigestion, nervoste, insomnies, asthme, toux, flatus, spasmes et nausées. — N°. 46,270 : M. Roberts, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vemissement, constipation et surdité de 25 années. — N°. 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N°. 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipa tion opiniatre. — N°. 48,742 : le docteur médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. —N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 62,913.

Valgorge, (Ardèche), 19 octobre 1863.

La Revalescière est un remède que j'appellerai prèsque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne scer Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie.

qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grace à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie.

Monassier, curé.

Plus acurrissante que la viande, élle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuist de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolate, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. franco. Envoi contre bon de poste: les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Roubaix chez MM. Coille, pharmacien, Morelle-Bourgeois, Léon Dannou, pharmaclen, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing, et chez les autres pharmaciens et épiciers.— Du Barry et C°, 26, Place Vendôme, à Paris 4095 — A